



SIVOM ENFANCE JEUNESSE
du Canton de Cozes

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 23 juin 2021

Nombre de Membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Votants : 9

L'an deux mil vingt et un, le 23 juin à dix-huit heures et trente minutes.
Le Comité Syndical du SIVOM, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos par mesure de sécurité liée à la crise sanitaire, salle des fêtes d'Épargnes, sous la Présidence de Madame Chantal ROUIL.

PRÉSENTS :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
ROUIL	Chantal	Présidente	ARCES
BOZIER	Vincent	Vice-Président 1	MESCHERS
WEYER	Thierry	Vice-Président 2	EPARGNES
LAVEAUD	Donatien	Vice-Président 3	BARZAN
WARNET	Maryline	Conseillère syndicale titulaire	BOUTENAC-TOUVENT
SEGUINEAUD	Béatrice	Conseillère syndicale titulaire	CHENAC
POURPOINT	Bernard	Conseiller syndical titulaire	GREZAC
EGRETEAU	Agnès	Conseillère syndicale titulaire	SEMUSSAC

ABSENTS EXCUSÉS :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
FOUCHIER	Caroline	Conseiller syndical titulaire	FLOIRAC

Date de convocation :

14 JUIN 2021

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
BOZIER	Vincent	Vice-Président 1	MESCHERS
RIMASSON	Marie-Loïc	Adjointe administrative	

Madame ROUIL Chantal, Présidente, procède à l'approbation du procès-verbal du conseil syndical du 22 avril 2021 par les membres présents qui l'ont reçu par mail et désigne le secrétaire de séance pour ce jour.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA PRESTATION PAIE

-Madame Chantal Rouil, présidente, présente le projet de convention relative à la prestation paie à façon, entre le centre de gestion de la fonction publique territorial de la Charente-Maritime, et le SIVOM Enfance Jeunesse de Cozes. Proposition de transmission avec effet au 01/09/2021 pour un an reconductible.

Le comité syndical, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'adopter le projet de Convention relative à la prestation paie

AUTORISE

Madame la présidente ou, en son absence, le vice-président en charge du personnel, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

2- ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT CDG17

Madame Chantal Rouil, présidente, présente la convention cadre relative au service de remplacement, établie entre le centre de gestion de la fonction publique territorial de la Charente-Maritime, et le SIVOM Enfance Jeunesse de Cozes :

-faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

-pallier le remplacement d'agents sur emplois permanents

-ou pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

Le comité syndical, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'adopter la Convention-Cadre Service Remplacement

AUTORISE

Madame la présidente ou, en son absence, le vice-président en charge du personnel, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

3-MINI-SEJOURS

Présentation des fiches séjours 2021 :
Séjour Meschers du 21 au 23 juillet 40 enfants
Bivouac SJ du 21 au 21 juillet 16 enfants
Bivouac SJ du 28 au 30 juillet 16 enfants

Le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE

Les 4 fiches « BIVOUAC/BUDGET ET BILAN » et le mini-séjour ACM Meschers sur Gironde

4-FORMATION NOUVELLE VERSION DU LOGICIEL INNO-ENFANCE

Présentation du devis INNOENFANCE suite au passage nécessaire à la version 2, avec formation à dispenser.
Devis estimé à 1200€.

Le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE

Le devis INNO-ENFANCE n° 2106-51 en date du 09/06/2021

5- SCHEMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'INTEGRATION DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT, FICHES ACTIONS

Madame Rouil, présidente, présente le schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement. Le conseil communautaire ayant décidé de prolonger, par avenant n°1, sur l'année 2021, la durée de la convention entre la CARA et le SIVOM.

Le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE et AUTORISE la Convention relative au schéma communautaire (Pilier 1,2,3)

Madame la présidente à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

6-ADMISSION ET NON- VALEUR

VU le budget du SIVOM pour l'exercice 2021

VU les états de demande d'admission en non-valeur présentés par la Trésorerie de Cozes concernant les factures impayées

VU le Code des Collectivités Territoriales

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement

Le comité syndical, à l'unanimité,

ADMET en non-valeur la somme de 278.75€

7-SOUTIEN COMPLEMENTAIRE AU CENTRE SOCIO CULTUREL ARC EN CIEL DANS LE CADRE DE LA CREATION DU LAEP

Suite à un entretien avec les responsables du Centre socio-culturel Arc en ciel, la CAF (partenaire financier principal) et la présidente du SIVOM EJCC, il a été demandé une participation financière supplémentaire.

Madame la Présidente propose au conseil syndical de verser 2450€ supplémentaires à l'association pour 2 raisons valables et justifiées :

-maintien/continuité de la participation du SIVOM au LAEP (pas de montant défini au préalable, pouvant être des mises à disposition. Le montant proposé fait suite au travail sur l'équilibre financier). Le LAEP a bien été inscrit au PEL du SIVOM de Cozes, même si la gestion est déléguée au centre social. C'est une offre de service du territoire de la même manière que les multi-accueils ou accueils de loisirs.

-soutien au développement de l'offre de service (ouverture antenne à Cozes)

Le comité syndical, à l'unanimité,

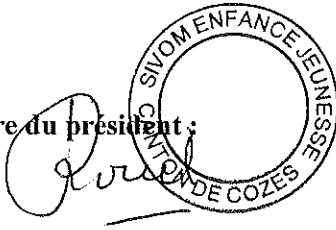
VALIDE cette proposition,

AUTORISE la Présidente à effectuer le versement complémentaire de 2450€ à l'aide accordée pour cette année 2021 prévue au budget 2021

DIT qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative du budget pour verser cette somme non prévue au budget initial voté le 18 mars dernier sur l'article 6574.

La séance est levée à 20H30

Signature du président :



Signature du secrétaire de séance :



TABLEAU DES DELIBERATIONS

DELIBERATIONS	OBJET
D2021_06_01	CONVENTION RELATIVE A LA PRESTATION PAIE
D2021_06_02	CONVENTION CADRE SERVICE DE REMPLACEMENT
D2021_06_03	FICHES MINI SEJOURS BUDGET/BILAN
D2021_06_04	DEVIS INNO ENFANCE
D2021_06_05	CONVENTION RELATIVE AU SCHEMA COMMUNAUTAIRE
D2021_06_06	SYNTHESE DE LA PRESENTATION EN NON-VALEUR
D2021_06_07	SOUTIEN COMPLEMENTAIRE AU CENTRE SOCIO CULTUREL ARC EN CIEL DANS LE CADRE DE LA CREATION DU LAEP